

BULLETIN D'INSCRIPTION

Cross ITEC-BOISFLEURY pour les enfants malades du CHU

SAMEDI 10 DECEMBRE 2011

Réservé N° Dossard

Chèque à l'ordre d'Itec-Boisfleury – Cross des Enfants Malades

Comité d'entreprise (9h30)	8 € <input type="checkbox"/>	Podium à 10h30
Marche (9h45) (partic. ss dossard)	8 € <input type="checkbox"/>	
Grand Public (11h)	8 € <input type="checkbox"/>	Podium à 11h45
Lycéen (11h15)	5 € <input type="checkbox"/>	Podium à 12h15
Course des 2 Kms (12h)	2 € <input type="checkbox"/>	Podium à 12h15
Enfant (12h)	2 € <input type="checkbox"/>	Podium à 12h15

Ecrire en lettres majuscules pour éviter toute erreur de dossier. Merci

NOM.....

Prénom

Adresse.....

Code Postal Ville.....

SEXE : M F Date naissance :

TEL :

Nom du Comité d'Entreprise :

IMPERATIF :

Licence Athlétisme N°:

Copie obligatoire

ou certificat médical Obligatoire de moins de 1 an à joindre à ce bulletin

Je déclare avoir pris connaissance du règlement (également sur notre site www.itecboisfleury.fr).

J'accepte et dégage la responsabilité des organisateurs, en cas d'accidents ou dommages corporels subis pendant ou après l'épreuve.

En cas d'enfant mineur j'autorise mon enfant à participer au cross.

Fait à

Signature obligatoire

Le : / /2011



Bulletin d'inscription

COUREZ

pour les **ENFANTS MALADES** du **CHU**

10 décembre 2011



Organisé par les étudiants d'ITEC BOISFLEURY

Parrainage : Club Panathlon Grenoble-Alpes

Lycée d'Enseignement Général et Technologique
Classes Préparatoires
118, avenue de l'Eygala - 38700 CORENC

Lycée d'Enseignement Général et Technologique
BEP-BTS-Post BTS
76, Grande Rue - 38700 LA TRONCHE

Adresse Postale :
B.P.23 - 38701 LA TRONCHE Cedex
Tél. : 04 76 90 12 16 - Fax : 04 76 18 94 99
E-mail : contactcorenc@itecboisfleury.fr

Adresse Postale :
B.P.17 - 38701 LA TRONCHE Cedex
Tél. : 04 76 42 04 89 - Fax : 04 76 42 31 83
E-mail : contactlastronche@itecboisfleury.fr



www.itecboisfleury.fr

REGLEMENT

ARTICLE 1

Le cross du lycée Itec-Boisfleury au profit des enfants malades du CHU de Grenoble se compose de **6 courses** :

- ➔ **La course Comités d'Entreprise** de **7 Km à 9h30**, ouverte aux personnes nées en 1995 et avant qui courent avec les membres de leur entreprise
- ➔ **La Marche** **départ à 9h45**
- ➔ **La course Grand Public** de **7 Km à 11h**, ouverte aux personnes nées en 1995 et avant qui courent en individuel ou en famille.
- ➔ **La course Lycéens** de **5 Km à 11h15**, pour les enfants nés en 1997 et avant.
- ➔ **La course des 2 Kms** à **12h**, ouverte aux enfants nés en 1998 à 2001
- ➔ **La course enfants** de **moins d'1 Km à 12h**, ouverte aux enfants nés en 2002 et après.

Pour les courses de 7 kms et de 5 kms, fournir un **certificat médical** de non contre indication à la course à pied en compétition **datant de moins de un an à la date de la course**, ou une photocopie de **licence d'athlétisme**.

Une **autorisation parentale** est demandée pour les mineurs.

ARTICLE 2

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L231-2 du code du sport, que les participants :

- Sont titulaires d'une licence athlétisme délivrée par la FFA,
- Sont titulaires d'un titre de participation ou Pass'Running délivré par le FFA,
- Pour les non-adhérents à la FFA, qu'ils soient titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition, datant de moins d'un an.

Ces documents seront conservés en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

ARTICLE 3

Les inscriptions devront être envoyées à ITEC-BOISFLEURY, 76 Grande Rue - 38700 LA TRONCHE.

Aucune inscription ne sera prise par téléphone, ni par mail.

ARTICLE 4

Le retrait des dossards aura lieu le jour de la course à partir de 8 h 30.

ARTICLE 5

Droit à l'image : tout coureur autorise expressément les organisateurs du Cross pour les enfants malades du CHU de Grenoble, ainsi que les ayants droits tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à la course.

ARTICLE 6

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile souscrite auprès de l'assurance Mutuelle St Christophe. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer individuellement.

ARTICLE 7

Les résultats de chaque course seront affichés le **12 décembre à partir de 12 heures** à ITEC-BOISFLEURY 76 GRANDE RUE 38 700 LA TRONCHE et sur le site Internet du lycée, www.itecboisfleury.fr

Chaque CE participant recevra la copie des résultats de la course CE dans les jours qui suivront.

ARTICLE 8

Le CE ayant le plus grand nombre d'inscrits recevra un trophée.

Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes de chaque course seront récompensés.

ARTICLE 9

Courir avec des chiens, des vélos, des rollers ou autres engins mécaniques est interdit. Le dossard devra être fixé sur la poitrine du coureur.

PLAN



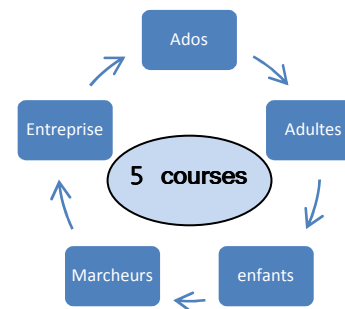
Garderie



Vestiaire



Ravitaillement à l'arrivée



Chronométrage professionnel



Service de secours sur le parcours



Parcours terre et asphalte



Tee-shirt offert à chaque inscrit